

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 676

Artikel: Progrès : centrales nucléaires à la mer!
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024840>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Curieusement, le projet Polydro ne se fait pas, malgré tout. Et pourtant, on avait bien, en haut lieu, insisté sur l'extrême urgence de la mise en chantier.

RETOUR À LA RAISON

Ce n'est qu'en janvier 1983 que le Conseil communal voit arriver un nouveau préavis concernant la Step. On y apprend que «la situation réelle de la commune» permet de proposer une Step notablement plus petite que celle prévue par Polydro...

Question inévitable: ce retour à la raison sur le volume d'eaux usées prévisible ne change-t-il pas également les données du problème pour un système par bassin digesteur (il aurait pu dès lors aisément trouver place sur la parcelle prévue)?

Il aurait été normal en tout cas que sur la base du nouveau cahier des charges, un nouvel appel d'offres soit lancé, permettant aux divers constructeurs de Step de proposer leurs solutions de manière complète et chiffrée. Le jeu normal de la concurrence aurait favorisé une saine émulation et permis de choisir finalement le système le plus favorable des points de vue coûts, consommation d'énergie et frais d'exploitation.

J'écris une lettre de lecteur dans le «Journal de Bex», m'étonnant qu'on ne propose qu'une seule variante clefs en main sans avoir étudié réellement d'autres possibilités peu coûteuses en énergie et en frais d'exploitation. Cette lettre me vaut quelques coups de téléphone de conseillers communaux qui veulent poser le problème à la séance du conseil communal prévue pour le 9 février dernier, et dont l'ordre du jour comprend cet objet.

A L'UNANIMITÉ

Le compte rendu de cette séance se trouve dans le «Journal de Bex» du 11 février. On y apprend que

le projet Degrémont a été approuvé sans discussion et à l'unanimité. On y apprend aussi qu'était présent M. E. Robert, chef de l'Office cantonal de la protection des eaux, venu appuyer le projet de la Municipalité avec deux anciens collègues de Degrémont.

Renseignements pris, il semble bien que cette visite très officielle ait été organisée sans que les conseillers communaux en aient été avertis. En toute légalité? sans doute. Mais peut-être voulait-on éviter que certains conseillers suggèrent d'inviter d'autres personnes susceptibles de faire des propositions discordantes.

M. E. Robert a manifestement subjugué l'assemblée. Il a même promis que l'Etat assumerait une partie des «erreurs» commises et participerait à la couverture des frais occasionnés par la liquidation du contentieux Commune de Bex-Polydro, frais

estimés à quelque Fr. 500 000.—. Le contribuable appréciera.

Au fait, ces Fr. 500 000.—, c'est pour payer quoi? Puisqu'il n'y a pas eu de travaux exécutés à ce jour, cette somme ne peut, à première vue, que couvrir des frais d'études. Merci pour Polydro! Cette société étant actuellement en faillite, cela fera plaisir à ses créanciers. Merci encore pour eux. La commune de Bex a donc choisi, avec l'aide de l'Etat, et le plus démocratiquement du monde, une Step ultra-moderne marchant à l'électricité. Cette Step mettra en outre en œuvre un procédé de nitrification-dénitrification (à vos souhaits!) sur lequel certains émettent des réserves. On ne sait pas si Bex aura ou non son dépôt de déchets radioactifs. On espère quand même que non.

P. L.

PROGRÈS

Centrales nucléaires à la mer!

Aux Etats-Unis, malgré les efforts du président Reagan, l'industrie nucléaire tarde à trouver son second souffle et les abandons de projets de centrales continuent de se multiplier (encore trois en novembre dernier, par exemple, alors que les investissements consentis se chiffraient à plusieurs millions de dollars). A bout d'arguments, les promoteurs nucléaires ont pourtant enfin remporté une victoire; mais une victoire qui dit bien à quelles extrémités ils en sont réduits pour remonter le courant: l'agence Wise signale en effet que la Commission américaine pour la réglementation nucléaire vient d'accorder (en décembre dernier) une licence de fabrication, la première du genre, à Offshore Power Systems (Jacksonville, Floride), autorisant la construction de centrales nucléaires flottantes...

Après les déchets, les centrales à la mer: on n'arrête pas le progrès!

Offshore Power Systems, qui est une succursale de la Westinghouse Electric Corporation, avait demandé cette licence dans le but de vendre des installations à des compagnies d'électricité des côtes de l'Atlantique et du Golfe. Les centrales qui seraient du type PWR auraient chacune une capacité d'électricité d'environ 1150 MW et seraient construites sur une même base. Dès leur montage, elles seraient testées à l'endroit de leur construction sans fuel nucléaire et seraient plus tard remorquées vers des sites sélectionnés. Grâce à cette licence, qui expirera à la fin de 1999, la construction des installations doit commencer dans les dix prochaines années pour huit unités nucléaires au maximum.

Et la Suisse qui en est encore à envisager des centrales sur terre ferme! L'exemple américain revalorisera-t-il des sites comme les lacs de Constance ou de Zurich, voire le lac Léman si vraiment l'opposition est trop forte à Verbois?